

## INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS ET MER

MINISTÈRE DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE  
TRANSPORTS

*Direction des services de transport*

**Arrêté du 10 juillet 2017 portant renouvellement d'agrément de médecins et de psychologue au titre du décret n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains**

NOR : TRAT1720083A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté de la ministre auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, en date du 10 juillet 2017, l'agrément accordé par arrêté du 3 août 2012 aux médecins et au psychologue dont les noms suivent pour procéder à la certification des conducteurs de train est renouvelé pour cinq ans à compter du 3 août 2017 :

Médecins : MM. Laurent KESSLER et Gérard LACHAIZE.

Psychologue : Mme Stéphanie LANGLOIS.